

# LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement : \$1.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 1er AVRIL 1882.

2 Centins le Numéro

## LETTRÉ DE QUÉBEC.

Québec, 27 mars, 1882.

Depuis deux ans notre industrie et notre commerce, notre agriculture et la colonisation se sont développés d'une manière étonnante. Nos chemins de fer sont venus donner une nouvelle impulsion à ce développement. Il en est résulté une lutte très légitime entre les individus qui ont compris la nécessité d'améliorer leur système commercial, afin de conserver et d'augmenter, si c'est possible, leur clientèle. Des individus, cette lutte est passée aux corporations. Chacune d'elles travaille avec activité à s'emparer du plus grand capital possible. Et, si aujourd'hui le gouvernement local rencontre des difficultés dans le règlement de la question du chemin de fer du nord, c'est qu'il y a rivalité entre Montréal et Québec.

De prime abord, il semble que les centres moins populeux, mais qui ont cependant leur importance, devront souffrir du développement des grandes villes, mais, pour peu que l'on étudie les choses de près, l'on constate que tel n'est pas toujours le cas, ainsi nous avons comme preuve du contraire l'exemple que nous donne Trois-Rivières. Le chemin de fer du Nord a bien, dans une certaine mesure, éloigné le commerce de cette localité. C'est ce que les citoyens trifluviens ont compris. Ils se sont mis résolument à l'œuvre pour remédier à ce mal momentané et leur ville est en train de devenir un des centres d'affaires les plus considérables de notre province. Grâce à l'énergie et à l'esprit d'entreprise de ses financiers, elle occupe encore une position qu'elle conservera, nous n'en avons pas le moindre doute.

Nos nationaux ont tourné la difficulté en s'assurant les sympathies et l'influence de ce même chemin de fer du Nord, qui semblait être pour eux une cause d'embarras.

En consultant la constitution du syndicat provincial, on remarque au nombre des directeurs le nom de M. T. E. Normand, qui occupe à Trois-Rivières une position importante et dont le dévouement aux intérêts de la ville est chose connue du public.

C'était un pas de fait, mais ce n'était pas suffisant.

On se remit de nouveau à l'étude et on constata que la ville des Trois-Rivières avait une position géographique très convenable pour y construire un port de mer important. Les trifluviens se sont adressés au gouvernement fédéral, afin d'obtenir que des travaux soient faits dans leur havre. Sir Hector Langevin, représentant de cette ville, à la Chambre des Communes, a appuyé de sa haute protection la légitime requête de ses électeurs; et nous apprenons avec plaisir que le gouvernement fédéral a décidé de faire exécuter ces travaux.

Avant longtemps, nous espérons de voir à Trois-Rivières une flotte d'une centaine de navires qui viendra y faire le commerce de bois et de bestiaux. Ce centre offre aux exportateurs des avantages énormes et une fois l'élan donné, le commerce que nous venons de mentionner prendra des proportions encore incalculables.

Ce n'est pas tout: Trois-Rivières veut étendre son commerce à l'intérieur par des chemins de fer dont elle aura le contrôle exclusif. Il est maintenant certain que la compagnie du Saint-Laurent, des basses Laurentides et du Saguenay va construire son chemin de Trois-Rivières au lac Saint-Jean.

A ce propos, une députation composée de messieurs Malhiot, T. E. Normand, U. Martel et Bouthiller a eu une entrevue avec le gouvernement local, samedi après-midi, afin de faire valoir les titres de la compagnie du chemin de fer des basses Laurentides à un octroi de terre ou d'argent. Le ministre, qui comprend l'importance peu ordinaire de cette requête, a répondu que la compagnie serait mise sur le même pied que les autres lignes. Cette réponse a paru satisfaire la députation.

La construction de cette ligne des Basses-Laurentides et le chemin des Piles en opération depuis plusieurs années doivent avoir un effet considérable sur le commerce de tout le district en question. La colonisation qu'elle va développer créera d'immenses revenus et établira entre les colons et la ville un trafic qui ira toujours grandissant. Voilà pour l'extérieur.

Quant à l'intérieur même de Trois-Rivières, nos nationaux ne sont pas restés en arrière. Trois-Rivières aura bientôt ses industries et ses manufactures. Grâce à un règlement adopté par la corporation, une fabrique de coton sera sous peu en pleine opération et donnera de l'ouvrage à plus de trois cents personnes. Ce règlement, qui sera soumis dans quelques jours aux contribuables de la ville autorise le conseil municipal à donner un octroi de vingt cinq mille piastres à la compagnie et à émettre des obligations pour cet objet. Par ce règlement la compagnie est aussi exempte de taxes municipales pendant vingt ans.

Voilà où en est Trois-Rivières, à l'heure qu'il est. Sa position, évidemment, est enviable; et certaine ville que je connais ferait mieux de suivre son exemple, que de rester en arrière avec ces idées mesquines.

Nous offrons à nos amis de Trois-Rivières nos plus sincères félicitations. Nous croyons devoir leur dire que Montréal ne jalouse en aucune manière leur prospérité. Au contraire, elle en est fière et elle applaudit des deux mains.

\* \* \*

Avant de continuer le débat sur la question du jour, j'ai un mot à vous dire d'une scène dégoûtante qui a eu lieu, jeudi, dans la Chambre d'Assemblée. Le député de Kamouraska en a été le bien triste héros. Profitant de ce que M. Côté, propriétaire du *Journal de Québec* et beau-frère de l'honorable M. Flynn, avait obtenu un contrat du gouvernement, M. Gagnon a cru de bon aloi de faire des personnalités.

Sans respect pour la chambre, manquant à son devoir et à sa dignité comme député; au mépris de la loyauté que l'on se doit entre adversaires, cet homme, cependant, près d'une heure, débâtère sur le compte de l'honorable commissaire des Terres de la Couronne. Le représentant du comté de Kamouraska a osé parler d'honneur et de probité politique, lui, qui, il y a à peine une année, était traduit et condamné devant les assises criminelles de Montréal. Il me semble que lorsqu'on a un tel dossier il est de meilleure politique de garder le silence. Inutile de vous dire que la chambre a hautement protesté contre les paroles qui sentaient le mal-appris à vingt lieues à la ronde. L'honorable M. Flynn a terminé sa courte réponse en disant :

" Il y a, M. le président, des degrés de bassesses où certains hommes aiment à vivre. Je dois vous avouer que je ne puis descendre à m'abaisser jusqu'à eux; je les laisse se complaire dans leur indignité."

Ces paroles, pleines de vérité, sont tombées sur la tête de M. Gagnon comme autant de coups de massue.

Je regrette de dire qu'il y a dans notre députation des lâches bien noirs. Il faut espérer que les contestations qui se font devant les tribunaux, à l'heure qu'il est, auront pour effet de les faire disparaître.

## LETTRÉ DE LA CAPITALE.

Ottawa, 28 mars, 1882.

Hier à la séance du soir, M. Blake a proposé ses résolutions, relativement à la vente des terrains houilliers dans le Nord-Ouest et au système en vertu duquel les licences pour la coupe du bois sont actuellement octroyées. Après un débat au cours duquel Sir John A. MacDonald a répondu victorieusement aux remarques du chef de l'opposition, les deux résolutions ont été rejetées, la première sans division et la seconde par un vote de 106 contre 55. Ceci est réellement le premier vote de la session dont le résultat puisse être pris comme indiquant la force respective des deux partis. Trente huit députés ministériels et onze membres de l'opposition étaient absents.

En outre deux députés ministériels, MM. Coupal et White de Renfrew,

ont voté avec l'opposition. Ajoutez au 106 votes ministériels donnés hier soir le nombre des députés ministériels absents, les deux députés ministériels qui ont voté avec l'opposition, le président de la Chambre des Communes, qui ne vote pas, et M. Homer le nouveau député ministériel élu récemment pour représenter la division de New Westminster, lequel n'a pas encore pris son siège, et vous arrivez au chiffre de 148 députés ministériels contre 58 libéraux donnant une majorité conservatrice de 90 lorsque la Chambre est au complet.

\* \* \*

Cette après-midi, à l'occasion de la proposition de Sir Léonard Tilley, relative à la réception du rapport du comité des subsides, l'opposition, par la bouche de M. Mackenzie, a proposé son premier vote de non-confiance. L'amendement de l'ex-chef de l'opposition est une censure dirigée contre le gouvernement au sujet de l'affaire Onderdonk. Vos lecteurs savent qu'il s'agit d'une entreprise pour laquelle MM. MacDonald et Charlebois avaient soumissionné et qu'il avait été question de leur adjuger parce que leur soumission était la plus basse.

Subséquentement, le dépôt en argent exigé comme garantie de l'exécution des travaux n'ayant pas été fait régulièrement par MM. MacDonald et Charlebois, l'entreprise fut adjugée à M. Onderdonk. Le *Globe* s'empressa d'accuser sir Charles Tupper d'avoir voulu favoriser un de ses amis à même les deniers publics et l'affaire fit beaucoup de bruit.

La presse libérale se faisant l'écho des calomnies du *Globe*, insinuaient que le ministre des chemins de fer avait été récompensé par Onderdonk.

M. Mackenzie a parlé pendant environ vingt minutes à l'appui de son amendement et Sir Charles Tupper lui a répliqué avec cette vigueur qui le caractérise. Après avoir rappelé à M. Mackenzie certaines circonstances où il s'était montré beaucoup moins scrupuleux qu'aujourd'hui, lorsqu'il s'agissait d'accepter des soumissions pour les Travaux Publics, Sir Charles s'est parfaitement excusé des accusations portées contre lui. Il a flétri la conduite du propriétaire actuel du *Globe*, qu'il a accusé d'avoir profité de la mort de son frère, George Brown, pour déshonorer le journalisme en faisant du journal le *Globe* le porte-voix de calomnies que pas un seul député libéral n'aurait le courage de répéter en chambre.

\* \* \*

La politique locale de la province de Québec continue d'être le sujet des conversations. Les députés bascanadiens de la Chambre des Communes suivent avec beaucoup d'intérêt les nouvelles de la capitale pro-

vinciale. Vous avez dû faire part à vos lecteurs du télégramme expédié d'Ottawa par les députés conservateurs à l'honorable M. Chapleau, pour le féliciter de son retour à la santé et pour approuver sa politique relative à la vente du chemin de fer du Nord. Ce mouvement spontané de la part des députés fédéraux de la section bas-canadienne prouve que la politique fédérale ne leur fait pas oublier la grande question qui absorbe actuellement l'attention du public, dans la province de Québec.

\* \* \*

A propos de la vente du chemin du Nord, je vois que la presse libérale s'occupe beaucoup des dires de M. Tarte au sujet des \$75,000, qu'il accuse M. Sénécal d'avoir demandés à sir Hugh Allan, comme compensation pour le transfert de son contrat. Vos lecteurs savent déjà que les témoins auxquels M. Tarte en avait appelé pour prouver la vérité de son assertion ont nié catégoriquement avoir eu connaissance d'une semblable proposition. Maintenant, M. Tarte croit avoir trouvé une échappatoire. Il demande tout simplement au ministre Chapleau d'instituer une enquête et se fait fort de prouver qu'il y a du vrai dans son assertion.

On sait à quoi s'en tenir sur les promesses de M. Tarte. On y attache à peu près autant d'importance qu'aux accusations de vénalité qu'il lance contre toute la presse conservatrice, en même temps qu'il se vante avec le cynisme qui le distingue d'avoir pris part à des transactions peu dignes d'un journaliste et d'un député. S'il n'a pas joué le beau rôle qu'il s'attribue, le public n'aura pas de peine à croire qu'il était tout disposé à le jouer. Dans tout ce qu'il a écrit récemment, c'est la seule chose qui soit vraisemblable et elle l'est beaucoup.

M. Tarte sait mieux que personne que le gouvernement ne peut faire une enquête pour découvrir si sa dernière assertion est plus conforme à la vérité que celle qu'il a faite au sujet de MM. Drolet, Rivard et Beaubien, et c'est probablement parce qu'il est bien convaincu de l'impossibilité d'instituer une semblable enquête que M. Tarte insiste tant pour l'obtenir. Supposons que M. Sénécal ait offert de vendre son contrat moyennant un profit de \$75,000, qu'est-ce que cela prouve? Est-ce que cela engage le gouvernement et ce dernier peut-il s'enquérir d'une affaire qui ne le regarde pas? Si M. Sénécal fait une bonne affaire tant mieux pour lui; cela prouve que la province n'y perd rien.

\* \* \*

Il était près de six heures lorsque Sir Charles Tupper a terminé son discours. M. Cameron a commencé à lui répondre et il continue encore à la séance du soir. Tout indique que cette séance se prolongera jusqu'à une heure avancée de la nuit.

## NOUVELLES DIVERSES.

Les femmes sont employées en Angleterre dans certains départements des postes et des télégraphes. Plus de 700 occupent des situations au bureau central des télégraphes, et l'état major de cette branche, qui contrôle tous les employés des différentes stations est exclusivement composé de femmes, qui ont de plus la complète direction des finances et celle de la caisse d'épargne de la poste et du bureau des lettres non réclamées.

Longfellow, le poète américain, auteur d'*Evangeline*, est mort vendredi après-midi, à sa résidence, à Boston. Ses funérailles ont eu lieu hier.

On télégraphie de Saint-Paul, Minn., que les troupes américaines ont chassé les métis canadiens impliqués dans l'outrage commis contre le shérif Healy, au delà de "Milk River," et ont détruit leur principal village.

Une dépêche de Washington au *Times* de Londres, (Angleterre,) dit: "On prédit que la session du congrès se prolongera jusque vers le milieu de juin. On dit aussi que cent discours seront prononcés sur le bill de la commission du tarif, avant que l'on prenne le vote."

Le gouvernement est sur le point de faire commencer la construction d'une ligne télégraphique sur la rive nord du Saint-Laurent, depuis la Malbaie jusqu'à la Pointe aux Esquimaux. Cette ligne se reliera à la baie des Anglais, Ile Anticosti, au moyen d'un câble sous marin.

Un terrible incendie a éclaté, lundi après-midi, dans le quartier commercial de Richmond, Virginie, E.U., et a fait des dommages dont le montant s'élève à plus d'un demi million de piastres. Un grand nombre de maisons de commerce et de résidences privées ont été détruites, ainsi que le pont du chemin de fer sur la rivière James.

On télégraphie de Sherbrooke que le coroner Woodward a été appelé, vendredi, dans le township de Barford, pour tenir une enquête sur le corps de Hubert Dupuis, cultivateur, trouvé mort dans les bois. M. Dupuis a été écrasé par la chute d'un arbre qu'il bûchait. Sa fille l'a trouvé dans les bois.

Les bills suivants ont été adoptés avec amendements par le comité des chemins de fer, hier matin, à Ottawa; Pour incorporer la compagnie de télégraphe Mutuelle du Canada; la compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Waddington et New York, la compagnie du chemin de fer du lac Arthabaska et de la baie d'Hudson. La clause concernant le pouvoir de se fusionner a été retranchée dans chaque cas.

On mande de Londres, (Angleterre,) que, à propos de la nouvelle agitation pour effectuer une alliance entre les compagnies de chemins de fer de l'ouest du Canada, l'*Observer*, dans un article financier, remarque que l'on dit que cette opinion a été exprimée par le corps principal des propriétaires du *Great Western*, afin d'assurer la révocation de la politique actuelle du bureau des directeurs et d'empêcher une concurrence ruineuse à l'avenir.

Un journal de Saint-Petersbourg, en publiant un compte-rendu du banquet donné par le Czar à l'ambassade allemande et à d'autres officiers, en honneur de l'anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume, dit: "Au nom de l'Empereur Guillaume tout véritable russe allie le souvenir de cette amitié si intime et si sincère qui existait entre l'empereur d'Allemagne et le prédécesseur du czar. La réponse enthousiaste des officiers russes au toast porté par le

Czar à la santé de l'empereur d'Allemagne est la preuve la plus claire des sentiments qui animent l'armée russe.

Pour reconnaître les faux greenbacks ou les faux billets de banque américains, il suffit de diviser les 2 derniers chiffres du numéro du billet par 4, si le reste de la division donne un, la lettre du billet, si il est vrai, devra être A, si le reste est 2 la lettre sera B, si c'est 3 la lettre sera C, enfin si le nombre est exactement divisible par 4 la lettre sera D. Prenons par exemple un billet portant le No 2,461; 61 divisé par 4 donne 1 pour reste. d'après notre règle le billet, s'il est bon, devra porter la lettre A, et nous assurons nos lecteurs que tout billet qui, soumis à notre système, ne donnera pas le résultat prévu, est ou faux ou altéré.

On mande de Rome que l'exposé financier de M. Magliani, ministre des finances, a été présenté hier à la chambre des députés. Il fait ressortir l'amélioration progressive des finances. L'excédant de 1881, qui était estimé à 7,500,000 francs, s'est élevé à plus de 40,000,000. Les recettes ordinaires ont dépassé les dépenses ordinaires de 140,000,000 de francs. Il ne sera émis de nouvelles rentes que pour des travaux de chemin de fer. L'excédant de 1882 est estimé à 7,000,000 de francs, malgré un crédit additionnel de 12,000,000 pour l'armée. Le ministre des finances donne l'assurance absolue que l'abolition du cours forcé sera complètement accomplie aussitôt que le Trésor aura une réserve métallique suffisante.

Le baby des époux Lovering, de Philadelphie, No. 2,207 Callawhill street, avait le croup et le médecin avait prescrit une potion dont il ne fallait lui faire prendre qu'une cuiller à café à la fois. Samedi soir, Mme Lovering n'avait pas de cuiller sous la main, et pour s'éviter la peine d'en chercher une a mis la fiole de médecine dans la bouche du petit malade, qui en a avalé tout le contenu, et qui en est mort le lendemain.

La criminelle imprudence de cette mère n'aurait probablement jamais été connue sans une dispute survenue entre les parents et le médecin. Suivant les parents, le docteur Fleming a fait observer que c'était un cas qu'il devrait soumettre au coroner, mais il a promis de garder le silence à condition que le certificat de décès lui serait payé \$30. Le docteur Fleming nie cette grave imputation, et le coroner s'efforce de découvrir de quel côté est la vérité.

Samedi, à Rathdowney, comté de Queen's [Irlande], le Rév. M. Feehan, prêtre, a été traduit en justice pour s'être servi de termes séditieux. Il paraît qu'à un meeting, le Père Feehan a lu une soi-disant déclaration de l'évêque de Nevada, portant que si lui [l'évêque de Nevada] avait été emprisonné comme suspect, il aurait lancé un manifeste appelant le peuple aux armes au lieu de lui demander de ne pas payer de fermages. Les magistrats ont ordonné au Père Feehan de fournir une caution de £400 ou d'aller en prison pour six mois.

Le Père Feehan a refusé de donner caution et a été conduit à la prison de Marybrough. On l'a fait marcher vingt milles à travers la campagne, escorté par un détachement de cava-

lerie et d'infanterie, les autorités craignant une attaque en chemin de fer. Rathdowney était rempli de troupes et de policemen pendant le jugement de l'affaire, et tout rassemblement était interdit. A l'arrivée du Père Feehan à Maryborough tous les marchands ont fermé leurs boutiques, bien que ce fût jour de marché.

## Le bonheur du peuple.

On fait tous les métiers à Paris: les plus grands comme les plus vils, les plus misérables aussi bien que les plus lucratifs.

J'ai vu à Belleville un drôle arrêté par une ronde de police. Il se donnait comme *tourneur en cuivre pour montures de parapluies*.

Il existe à Neuilly un parc d'huitres d'Ostende. Tous les huit jours, l'eau (qui vient directement de la mer du Nord) est soigneusement renouvelée. Des vues d'Ostende, des deux jetées, du chenal et du port sont exposées autour du parc, afin que les huitres n'aient point le mal du pays. On leur joue sur le piano les chansonnettes à la mode, on leur chante des couplets grivois, on leur tient des propos de corps de garde pour qu'elles ne soient pas scandalisées, lorsqu'elles seront servies en cabinet particulier.

Rue Cambonne, on vient de fonder une fabrique d'écrevisses de la Meuse.

Tout le monde a entendu parler du sculpteur sur crème fouettée qui visite les crémeries du quartier latin, et exécute, pour une somme modique, le portrait des consommateurs ou un paysage à volonté.

On connaît aussi le vieux militaire décoré, vêtu d'habits très propres quoique rapés, qui s'est fait quinze mille livres de rentes en demandant aux passants une pièce de dix sous pour son tabac.

Toutes ces industries bizarres, ingénieuses, originales ne méritent même pas d'être comparées à la profession du "Monsieur qui rêve le bonheur du peuple."

Parentèse:

Le monsieur qui rêve le bonheur du peuple ne rêve que son bonheur à lui.

Non! on ne peut pas se figurer ce que le peuple français devrait être heureux, depuis le temps qu'on s'occupe de sa félicité. Lyon est ruiné, le marché parisien passe par la crise la plus épouvantable, ce n'est pas la faute de M. Bontoux, croyez-le bien. Le pauvre homme aurait voulu que tout le monde devint millionnaire.

Ils sont comme cela beaucoup qui nous demandent chaque jour nos pauvres épargnes, nos économies lentement amassées, pour les décupler et les centupler au besoin. Le peuple français verse ses fonds avec empressement aux guichets de ces philanthropes. Il se réveille le lendemain en se disant: "Je vais être riche, j'aurai mon cheval et mon coupé, un appartement boulevard Haussmann, une maison à Saint Germain, un bataillon de domestiques, une loge, le mardi, à la Comédie-Française."

Il oublie simplement que le boulevard Haussmann, Saint-Germain et la Comédie-Française ne peuvent contenir la France entière, et que, si tout le monde pouvait avoir des domestiques, personne ne voudrait plus servir.

Les déceptions sont cruelles et ne se font jamais attendre.

D'ailleurs, si le peuple français faisait fortune tout d'un coup, il faudrait qu'il se mit dans la tête qu'il n'en serait pas plus riche pour ça. L'argent

n'aurait plus sa valeur, et tout renchérrait proportionnellement à l'augmentation des revenus.

Un œuf frais se vendrait trois francs. Les vitriers ne poseraient pas un carreau à moins de cinq louis.

Les quatre livres de pain seraient cotées à vingt-cinq francs.

Une bonne à tout faire aurait les appointements d'un chef de division.

Mme Léa d'Asco gagnerait son petit million dans l'année — avec le droit de le toucher en or vierge.

Un déjeuner aux bouillons Duval serait plus cher qu'à la Maison d'Or.

Les Savoyards vous demanderaient dans la rue : "Un petit louis, s'il vous plaît !"

Enfin les établissements à quinze centimes monteraient à quinze francs.

Ce serait reculer pour mieux sauter.

La spéculation ne produit pas la richesse : elle n'amène que le luxe pour certains et la cherté pour tous. Personne n'y trouverait son compte !

Le monsieur qui rêve le bonheur du peuple ne veut pas toujours que tout le monde devienne riche. Il veut parfois qu'il n'y ait plus de riches — à seule fin de consoler les gens qui ne le sont pas.

Il trouve offensant pour le peuple qu'il y ait des gens qui possèdent :

Des hôtels.

Des châteaux.

Des chevaux et des voitures.

Des bijoux qui valent une fortune.

Des tableaux qu'il a fallu couvrir d'or.

Le monsieur qui rêve le bonheur du peuple n'admet pas que l'on fabrique du velours, du satin, de la soie, de la dentelle. Le Clos-Vougeot l'indigne, le Johannisberg l'exaspère, le Pontet-Canet le révolte. Il voudrait que M. Camondo allât par les rues en blouse, et M. de Rothschild en sabots.

Il veut tout saper, tout bouleverser. Il souffle l'envie et la haine à ceux qui souffrent. Il excite les désespérés. Il vocifère dans les clubs, il se livre dans les gazettes intransigeantes aux élucubrations les plus saugrenues. Il flatte les colères, il nourrit les déshérités des chimères les plus folles et les plus perverses. Il prend la cause des malheureux et jure d'exécuter des programmes irréalisables.

Il sait bien cependant que le luxe procure du bien-être à tous et assure l'existence d'une foule d'ouvriers. — Ça lui est joliment égal.

Moi qui suis l'ami du peuple — mais qui n'en fais pas mon métier — je voudrais qu'on fit autre chose pour lui que des émissions qui le ruinent ou des discours qui l'aveuglent.

Je sais parfaitement que tout le monde ne peut pas avoir cent mille livres de rente et entretenir des actrices. Ça n'empêche pas qu'il me semble qu'on pourrait s'occuper des déshérités. Quand je vois des petits va gabonds, des vieillards désespérés, des femmes qui se jettent à l'eau, de misère et de chagrin, des travailleurs qu'un chômage peut exposer à manquer de pain, eux et toute leur famille, je pense qu'il y a quelque chose à faire et que ça doit être fait tout de suite.

Il y a un socialisme qui n'est dangereux pour personne et qui est à la portée de l'intelligence du député le plus simple. Il se réduit à quelques mesures dont l'exécution n'est pas bien difficile.

Donnez des vêtements à ceux qui sont en haillons et des chaussures à ceux qui marchent les pieds nus.

Ayez un morceau de pain pour ceux qui manquent de tout.

Réservez un abri aux vieillards et aux femmes.

Assurez quelques jours de travail aux hommes valides. Multipliez pour eux les institutions d'épargne, de secours mutuels et d'assurance contre le chômage.

Quand le peuple gagnera largement sa vie, quand il n'aura plus à craindre la misère pour ces vieux jours, il n'aura pas plus d'attention pour les farceurs qui voudront revendiquer ses droits que pour ceux qui voudront lui prendre ses économies, sous prétexte de développer la culture des algues marines ou de donner de l'extension à la voix de M. Capoul.

Et si les mêmes farceurs s'obstinent en lui disant : "C'est pour ton bien", le peuple, le peuple honnête et laborieux, qui vit modestement et paisiblement de son travail, le peuple leur répondra avec un beau sourire :

— Mais je me trouve très bien comme je suis.

RIVESALTES.

### MEURTRE GENEST.

L'enquête se continue. Rien de précis encore. Les détectives Beaudoin, Delisle et Fournier, aidés des constables Caouette et Bolduc, ainsi que du jeune Caouette, ont mis la main sur quatre témoins importants.

Voici comment l'Electeur raconte la découverte du cadavre de Genest.

"On sait déjà que c'est un M. Plamondon, cordonnier de St Sauveur, qui a trouvé le cadavre d'Etienne Genest. Voici dans quelles circonstances :

"Plamondon était allé faire une commission sur les 10 heures et quart lorsqu'il fit la rencontre des deux Robert, de Bezeau et de Laprise. Cette rencontre eut lieu au coin des rues Félix et Colomb.

"Lorsque Plamondon les aperçut, Lazon Robert et Baptiste Laprise se chamaillaient ensemble. Plamondon s'avança pour séparer les combattants et alla reconduire chez lui le nommé Laprise, qui paraissait avoir le dessous dans sa lutte avec Robert. Plamondon revint ensuite faire sa commission et rencontra une seconde fois les tristes sires que nous avons nommés.

"Quelques minutes plus tard, il retrouvait, gisant sur le sol, au coin des rues Colomb et Saint Ours, le corps presque inanimé d'Etienne Genest.

"En compagnie d'un M. Audibert, M. Plamondon prit le cadavre et le transporta à sa résidence. Le médecin, M. le Dr Gingras, fut appelé aussitôt, mais Genest avait déjà cessé de vivre lorsqu'il arriva."

On lit dans l'Electeur de jeudi :

On a continué l'enquête, hier, mais par mesure de prudence et comme mardi dernier, elle a eu lieu à huis clos. Il reste encore un certain nombre de témoins à examiner.

Mardi dernier, les témoins entendus ont été Téléphore Pleau, Malvina Chamberland, épouse de Louis Dugal, Alphonse Pleau et Jacques Barbeau.

Pleau a été remis en liberté. Il a terminé ce jour-là sa déposition.

Joseph Plamondon que l'on a entendu lundi dernier, est encore sous la garde de la police.

Les quatre témoins importants que nos détectives ont réussi à arrêter, hier matin, se nomment Jacques Décarreau, Jacques Armand, Thomas Anderson et Xavier Corriveau. Ils ont été amenés hier après-midi devant le Coroner.

Après avoir fait leurs dépositions les deux premiers ont été ramenés à la station No 3.

Les deux derniers ont été remis en liberté. On ne pense pas que l'enquête se termine avant une couple de jours.

L'enquête préliminaire sur le cadavre de Genest s'est terminée hier matin, à Québec. Les jurés, d'après les témoignages entendus, ont rendu un verdict de "meurtre" contre les prisonniers, qui ont été renvoyés en prison.

### MEURTRE.

Un meurtre horrible a été commis, hier matin, à Napanee, dans Ontario.

Maggie Howie, âgée de vingt ans, et employée comme servante chez M. Tichborne, cultivateur de Napanee, était fiancée à un jeune Lee, qui s'était réfugié, l'automne dernier, chez M. Tichborne.

Les fiancés avaient eu quelques difficultés ensemble et, poussé sans doute, par la jalousie, le jeune Lee a frappé à la tête, avec une hache, Maggie Howie, hier matin, pendant qu'elle était occupée à traire les vaches, et l'a tuée raide.

On a arrêté le meurtrier à deux milles et demi de Napanee. Il fuyait vers Kingston, sur la voie du chemin de fer, à travers le bois.

Au moment de l'arrestation, il a tenté de se suicider, en se jetant sur le sol et se frappant la tête sur les pierres. Il s'est terriblement contusionné le front.

On l'a conduit au poste de police et le coroner a commencé l'enquête, hier après-midi.

Nous regrettons d'avoir à enregistrer la mort de monsieur le lieutenant-colonel Charles de Salaberry, arrivée vendredi matin, à Chambly. M. Le Lieutenant-Colonel était le dernier fils du héros de Châteauguay, dont il avait conservé la vaillance et la grandeur d'âme. Il est mort à l'âge de soixante-cinq ans.

### CHRONIQUE LOCALE.

Généreux — M. John Elliot dont la propriété sur la rue des Commissaires a failli devenir la proie des flammes, vendredi soir, a versé dans le trésor des pompiers la somme de \$100 comme marque de reconnaissance pour la conduite héroïque tenue par les pompiers en cette circonstance.

Ecole de Réforme — M. le grand connétable Gendron, de Beauharnois, arrivait, samedi matin, en cette ville, en compagnie d'un jeune homme qu'il conduisait à l'Ecole de Réforme. Ce jeune homme qui porte le nom de Brady a été condamné à 2 ans de détention à l'Ecole de Réforme aux dernières assises criminelles, à Beauharnois ; il s'était rendu coupable d'assaut grave.

Profession religieuse — Hier, au couvent des Sœurs Grises, Mesdemoiselles Marie Letourneau, Marie P. Forest et Mary J. Quinn prenaient le voile. Sa Grandeur Mgr Fabre, assisté des révérends MM. Deguire, Bonissant, Desmarais, Duckett, Toupin et Martineau, présidait à la cérémonie. Le sermon fut donné par M. Martineau.

Condamnée — A une poursuite privée devant la cour Supérieure, par le Collège des Médecins de la province de Québec contre une femme du nom de LePetit pour avoir illégalement pratiqué la médecine sous le nom d'un médecin licencié. Le tribunal a condamné cette femme à \$25 ou trente jours de prison. D'après les témoignages entendus, il paraît qu'elle pratiquait ainsi depuis sept ans.

Laisée seule — M. Lebrun, natif de France, mourait, il y a une semaine et sa veuve le suivait vendredi dans la tombe. Ils laisseront une petite fille âgée de dix ans. La Société Française prit la pauvre orpheline sous sa protection et lui donna pour tuteur, M. Galibert, président de la société.

M. Lebrun était parvenu à amasser une petite fortune s'élevant à environ \$2,700 qui seront transmis à l'orpheline dès quelle aura atteint l'âge de majorité.

Nouvelle filature de coton — Le contrat pour la construction de cette nouvelle filature a été accordé à MM. Boismenu et Prévost, de Montréal ; déjà tous les plans ont été préparés et les travaux seront faits sous la direction de M. Lamontagne, l'architecte, de cette ville, qui a construit la manufacture de coton actuellement en opération.

L'édifice, qui sera en briques, avec fondations en pierres, aura cinq étages de hauteur et mesurera 200 pieds de longueur sur 75 de largeur.

Le capital de l'entreprise a été évalué à \$400,000 et divisé en actions de \$100 chacune. Cinquante pour cent ont déjà été souscrits.

Déclaré illégal — La cour du banc de la Reine, en appel, a déclaré illégal l'acte d'incorporation de la "Colonial Building Society." Cet acte avait été accordé par le

gouvernement fédéral lui donnant les pouvoirs de faire commerce par toute la Puissance. Mais la Cour d'appel a déclaré cet acte nul et illégal quant aux affaires transigées dans la province de Québec, et que pour le rendre légal dans cette province il eût fallu qu'il fut ratifié par la législature provinciale. Ce matin, M. Robertson, avocat de la compagnie, a fait motion demandant à la cour la permission d'appeler de ce jugement devant le Conseil Privé.

La motion a été accordée.

Filature Hudon — MM. Boismenu et Prévost, entrepreneurs, sont, paraît-il, chargés de la construction de la nouvelle filature de coton Hudon, et les travaux seront sous la direction, de M. Lamontagne, architecte, qui a construit la filature d'Hochebourg.

L'édifice, en brique, avec fondation en pierres, aura cinq étages de hauteur et mesurera 200 pieds de longueur sur 75 de largeur.

Le capital de l'entreprise est évalué à \$400,000 divisé en action de \$100 chacune.

M. Hudon est parti pour l'Angleterre pour faire l'achat des machines nécessaires.

On calcule que la nouvelle filature sera en opération au mois de septembre prochain.

Statistique — En 1881, 607 personnes ont été traduites devant la Cour du Recorder pour assaut et voies de fait ; 36 jeunes garçons âgés de moins de 16 ans et 24 jeunes filles âgées de moins de 14 ans ont été envoyés à l'école de réforme et à l'école d'industrie ; 12 individus ont été arrêtés pour avoir porté des armes défendues, 44 aubergistes pour avoir tenu leurs buvettes ouvertes le dimanche, 80 personnes pour avoir tenu des maisons malfamées, 124 pour les avoir habitées et 43 pour avoir fréquentées. On a signalé 45 cas de cruauté envers les animaux. Pour ivresse ou désordre, il y a eu 2586 comparutions, 106 charretiers et commerçants ont conduit des voitures sans numéro, 61 personnes ont mené leurs chevaux trop vite, 11 bouchers ont vendu de la viande malsaine et 25 autres ont vendu sans licence.

Nouveaux Apôtres — Hier après-midi, au coin de la rue Ste. Catherine et de la place Philippe, deux individus s'étaient donné mission d'évangéliser les passants. Ils prêchèrent longtemps dans le désert, mais leurs gestes furibonds et leurs cris désespérés attirèrent enfin la foule. Dieu, paraît-il, s'était montré à eux et leur avait commandé de porter la parole divine aux indifférents, car plusieurs de ces malheureux devaient bientôt quitter cette vallée de larmes sans s'être repartis de leurs fautes. Ils étaient au plus beau de leur discours quand un sergent de police glissa quelques mots à l'oreille de l'un d'eux, ce qui lui coupa la parole instantanément, mais il ne se tint pas pour battu. Il déclara au sergent que Dieu était plus puissant que lui et que rien au monde ne pouvait l'arrêter de proclamer sa gloire et sa miséricorde, sur la remarque du sergent qu'en ce pays on n'évangélisait plus dans les rues, l'apôtre enflammé du zèle de la prédication, alla se placer au beau milieu de la place Philippe où il continua à prêcher. L'agent de police vit qu'il avait à faire à quelque maniaque, et le laissa s'ex-ténuer.

Cause importante — La cour d'appel a rendu, ces jours derniers, dans la cause de Gérard vs la banque Jacques Cartier, un jugement important. Voici les faits : Séralin Géraldi, dans son testament, instituait sa femme, sa légataire, à condition qu'elle déposât à la banque Jacques Cartier, une certaine somme d'argent. Mme Géraldi se conformant aux dernières volontés de son mari, fit le dépôt d'argent tel qu'il lui avait été ordonné. Plus tard, les enfants de la première femme de M. Géraldi exigèrent de la banque le dépôt qui y avait été fait. La banque refusa de payer ne leur reconnaissant aucun droit d'exiger cette somme. Une action fut intentée afin de la contraindre à s'exécuter. La cour rendit son jugement en faveur des demandeurs, condamnant la banque à leur payer une somme de \$9,993.

La banque appela de ce jugement devant la Cour du Banc de la Reine, alléguant qu'à la mort, M. Géraldi était insolvable et qu'alors les héritiers étaient responsables envers les créanciers et que ceux-ci pouvaient réclamer des héritiers, toute somme d'argent provenant du défunt. A l'encontre, les héritiers répondirent qu'ils étaient héritiers de la première communauté et réclamaient la moitié, leur part de la communauté. La Cour d'Appel renvoya leur prétention en maintenant que les banques devaient être libres de toute réclamation de la part des héritiers.

Le juge Tessier, dissident.

Résistance—De bonne heure, dimanche matin, la police surprenait un vieillard de 62 ans, nommé Desrosiers, qui était à voler des planches sur la rue St. Paul.

Vol de chevaux.—M. le Grand Connétable Bissonnette arrêtait, hier, un nommé J. B. Ratelle accusé d'avoir volé une paire de chevaux à M. Napoléon Chouinard, de St. Iphigène, dans le District de Bedford.

Directeurs—Nous donnons ici les noms des directeurs de la nouvelle manufacture de papier Rolland : J. B. Rolland, Jean Damien Rolland, Stanislas J. B. Rolland et J. L. Archambault, avocat de Montréal.

Directeurs—Les messieurs dont les noms suivent seront les premiers directeurs de la nouvelle filature d'Hochelaga : MM. Victor Hudon, commerçant, David F. Beattie, commerçant, Louis Joseph Forget, courtier, Hubert Prévost et Félix Boisjennu.

Un grand nombre d'hommes sont à creuser les fondations.

Nouvelle compagnie — Une compagnie vient de se former, au capital de \$2,000,000, pour construire des éleveurs considérables et des quais à Longueuil.

La compagnie a présentée à la législature locale une requête demandant son incorporation.

Statistique—Depuis l'année 1865, voici le nombre de ceux qui sont morts dans notre corps de police, d'après le grade qu'ils occupaient : un chef de police, M. Penton ; un député chef de police, M. Hélu, un sous-chef, M. Flynn, deux détectives, MM. Riché et O'Leary ; trois sergents, et vingt trois constables.

Filature de Valleyfield—Les directeurs de la filature de coton de Montréal se proposent de construire d'immenses ailes à la manufacture de coton à Valleyfield.

On estime à \$300,000 le coût de cette bâtisse. La compagnie est à peu près certaine que tout sera terminé au mois de novembre prochain.

Un éditeur chanceux. — L'Huile Saint-Jacob guérit le rhumatisme ; je suis convaincu de ceci. J'ai souffert, pendant plusieurs années, d'un rhumatisme, au bras droit et à l'épaule gauche et, l'automne dernier, je ne pouvais pas vaquer à mes affaires et il m'était impossible de pouvoir dormir, tout mes souffrances étaient horribles.

G. A. HEILMAN, Editeur du Republican, Pittsburg, Pa.

Changements judiciaires—Dans son rapport à la législature locale, M. le juge Loranger, le commissaire nommé pour la codification des lois, a proposé les changements suivants : La subdivision de la province en cinq grands districts ruraux ; le premier serait composé des districts de Kamouraska, Rimouski et Montmagny ; le second, des districts de Beauce, Arthabaska et Trois-

Rivières ; le troisième, des districts de St François, St Hyacinthe et Richelieu ; le quatrième, ceux de Bedford, Iberville et Beauharnois ; et enfin le cinquième, des districts d'Ottawa, Terrebonne et Joliette.

Des suggestions analogues avaient déjà été faites par M. Doutre, dans une lettre que ce monsieur écrivait, l'hiver dernier, à l'honorable M. Mousseau.

Une trouvaille. — Au No. 67 rue Saint Antoine, chez Madame Poirier, un incident qui devient assez fréquent, a causé un grand émoi. Dans le cours de l'avant-midi, Mlle. Donald Poirier, ayant eu affaire à sortir, trouva dans l'escalier qui conduit à la demeure de sa mère, un petit panier qui semblait contenir des effets. Elle fit peu d'attention à ce panier qui, après tout ressemblait à tous les autres, elle crut qu'il pourrait pu être placé là par hasard.

On ne savait trop qu'en faire, ni quels étaient les procédés à prendre dans de telles circonstances, quand enfin la femme de celui qui avait découvert l'enfant, sentit en elle quelque chose qui lui dit de faire un acte de charité et déclara adopter la pauvre petite créature. Et l'incident fut clos.



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

Vol à Longueuil. — MM. Amable Jodoin, John Fisher et Louis Marchand possèdent à Longueuil trois maisons qui sont inoccupées, mais on avait pas jugé à propos d'enlever les meubles, apparemment parce que ces messieurs devaient bientôt y retourner.

COMMERCE

PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL.

Table listing market prices for various goods including butter, grains, and meats. Columns include item names and prices in dollars and cents.

Table listing market prices for vegetables and other food items like potatoes, beans, and carrots.

Table listing market prices for various oils and syrups such as maple syrup and olive oil.

Table listing market prices for different types of poultry including chickens and ducks.

Table listing market prices for various types of flour and grain products.

Corrigé tous les mardis et vendredis par P. POULIN & Cie., Commerçant.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le Clero du Marché Vigier.

Table listing market prices for various types of livestock including beef, sheep, and pigs.

Table listing prices for hogs, with two quality grades and their respective prices.

Table listing prices for hay and straw, including different quality grades.

MAISON BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20, rue St-Gabriel, Montreal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles — Livres de Frères — Livres de Récompense — Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes : Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmarès, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

Librairie Payette & Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

NOUVELLE PUBLICATION :

"LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME," ou "Traité Élémentaire de Controverse," par A. MAILLOUX, V.G., in-12, 464 pages, cart. Prix, 50c.

APPROBATIONS :

Nous, soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé : "Le Petit Arsenal du Catholique," ou "Traité Élémentaire de Controverse par un Catholique Romain," et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettons l'impression et en recommandons la lecture à nos Diocésains.

E. A. Arch. de Québec.

Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important :

"L'Arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."

Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait :

"Je vous envoie ci-inclus l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite une intime corde tout le succès possible."

22 mai 1880. 1-

"LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HEBDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT :

Un An ..... \$1.00

Six Mois ..... 0.50

Payable d'avance. (Frais de port payés par l'Editeur.)

ANNONCES :

25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

8, rue St. Gabriel,